

REVUE D'ACTUALITES « EUROPE »

Septembre 2011

Action sociale

L'Europe va-t-elle couper les vivres de l'aide alimentaire ?

La Gazette.fr – 22/09/2011

Le Programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis (PEAD) risque d'être considérablement amputé en 2012, et passer de 480 millions d'euros en 2011 à 115 millions. En effet, réunis le 20 septembre, les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne (UE) n'ont pas trouvé d'accord : six pays bloquent le dossier pour des motifs juridiques, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la République tchèque, la Suède et le Danemark.

Ils arguent que le PEAD n'a plus à être imputé à la politique agricole commune, ce en quoi la Cour européenne de justice leur a donné raison dans un arrêt du 13 avril 2011. **Une nouvelle réunion (de la dernière chance ?) des ministres européens aura lieu fin octobre.**

Mobilisation générale en France où quatre associations sont habilitées à distribuer l'aide du PEAD : les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, le Secours populaire et les banques alimentaires.

En 2011, elles en ont reçu 72 millions d'euros d'aides, ce qui leur a permis de distribuer 130 millions de repas.

La Commission européenne défend le programme alimentaire pour les plus démunis et appelle les Etats membres à prendre leurs responsabilités

Commission européenne – 21/09/2011

Suite aux nombreuses déclarations vues dans les médias, la Commission européenne rappelle qu'elle est pleinement engagée pour le maintien du Programme européen d'aide alimentaire aux personnes les plus démunies (PEAD). Elle regrette profondément que le Conseil, du fait de l'opposition d'un nombre limité d'Etats membres, n'ait pas soutenu, sa proposition de modification de la législation permettant de débloquent l'ensemble de l'enveloppe de 500 millions d'euros prévue pour le PEAD tant pour 2012 que pour 2013. Depuis 25 ans, le programme de distribution de denrées alimentaires a fait ses preuves. Il doit continuer à incarner l'esprit de solidarité qui anime le projet européen.

Politique de cohésion

Politique de cohésion post-2013 : orientations confirmées

MEPLF – 23/09/2011

La Commission européenne doit faire connaître prochainement ses propositions de règlement pour la future politique de cohésion. Les versions provisoires des six règlements concernés en circulation confirment les réorientations annoncées dans le 5ème rapport sur la cohésion et le projet de cadre financier pluriannuel publié fin juin.

Sur les points intéressant plus particulièrement les collectivités, il y aura lieu de vérifier dans la version finale les éléments suivants :

- la création d'une nouvelle catégorie de régions dites en transition dont le PIB/hab est compris entre 75 et 90% de la moyenne communautaire et dont le taux maximum de cofinancement est rehaussé à 60% du coût total des projets ;
- la concentration sur les objectifs de la stratégie 2020 ;
- l'accent mis sur le partenariat et l'approche gouvernance multi-niveaux ;
- l'approche territoriale intégrée prenant en compte la diversité des territoires mise en œuvre par des groupes d'action locale dans le cadre de stratégies de développement local intégré,
- une visibilité renforcée du FSE auquel la Commission souhaite attribuer plus de moyens.

Communication sur le programme européen "Jeunesse en action"

AFCCRE – 5/09/2011

Afin d'améliorer son information en direction des collectivités territoriales, l'agence française du programme européen "Jeunesse en action" a réalisé un dépliant spécifique : "Et chez vous, comment se porte Jeunesse en Action?". Ce document présente les différentes actions de mobilité en faveur des jeunes européens et des modalités d'intervention possibles des collectivités dans le programme.

[En savoir plus](#)

Financement des projets touristiques par le FEDER : La Cour des comptes européenne publie un rapport spécial

Lettre du cadre territorial – 13/09/2011

Le tourisme représente le troisième secteur économique au niveau mondial et l'industrie de services la plus importante de l'Union européenne (UE). Au cours de la période 2000-2006, des fonds européens à hauteur de 4,6 milliards d'euros ont été alloués dans le cadre du FEDER pour financer des investissements matériels dans le domaine du tourisme. L'audit de performance réalisé par la Cour des comptes européenne (CdCE) repose sur une large enquête comprenant des projets sélectionnés dans neuf États membres et couvrant 26 régions. Il a permis de conclure que:

- tous les projets examinés ont eu des résultats positifs sous une forme ou une autre, la majorité d'entre eux ayant enregistré des succès à plus d'un titre;
- la durabilité des résultats des projets a largement été assurée, compte tenu du fait que 98 % des projets étaient encore opérationnels au moment de l'audit et que 94 % des emplois créés ou maintenus existaient toujours à la clôture de l'audit;
- l'appui financier de l'UE a permis à 74 % des projets de voir le jour et à 20 % d'être mis en œuvre différemment. S'agissant des 6 % de projets restants, ils auraient été entrepris sans subvention de l'Union Européenne.

[En savoir plus](#)

Enquête d'opinion auprès des bénéficiaires potentiels des fonds structurels européens

Europe en France – 19/09/2011

Cette enquête, réalisée par l'Ifop pour la Datar (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) a pour objectif de mesurer le niveau de connaissance des fonds européens (Feder et FSE) par les bénéficiaires potentiels et leurs attentes en la matière. Près de 5 000 personnes, dont plus de 55 % sont dirigeants de TPE/PME, 33 % d'élus de mairies et d'EPCI, (Etablissement public de coopération intercommunal). Des dirigeants d'associations et autres professionnels ont également été interrogés. Principaux constats :

- 97 % des élus de collectivités recommanderaient à leurs homologues de faire appel à l'Europe pour cofinancer leurs projets et 83 % des dirigeants de TPE/PME feraient de même,
- 66% des dirigeants de TPE/PME interviewés expriment la volonté de recevoir davantage d'éléments sur les fonds européens et plus particulièrement sur le type de projets financés (48 %), les conditions d'attribution des fonds (40 %) et les personnes/organismes auxquels s'adresser (37 %),- un tiers des dirigeants de TPE/PME affirme connaître le FEDER (33 %) ou le FSE (31 %).

[En savoir plus](#)

Aménagement du territoire

Guide de la coopération transfrontalière - Groupement européen de coopération territoriale

Depuis 2006, les collectivités et groupements de collectivités français disposent d'un instrument européen, le groupement européen de coopération territoriale (GECT) 4, fortement inspiré des accords transfrontaliers bilatéraux. Cet outil européen, doté de la personnalité juridique, est utilisable par toutes les collectivités et groupements de collectivités appartenant aux pays membres de l'Union Européenne et souhaitant développer des actions de coopération décentralisée à l'échelle du territoire de l'Union Européenne. Le premier GECT a été créé en 2008.

[En savoir plus](#)

Les villes, grandes gagnantes de la future politique régionale

Localtis.fr - vendredi 16 septembre 2011

Selon des projets de règlements obtenus en avant-première, la Commission européenne veut rebattre les cartes au profit des zones urbaines tout en encadrant strictement l'affectation des aides. Les PME, l'innovation et l'environnement seront les principaux bénéficiaires.

Précieuses pour les régions, les subventions seront contraintes de respecter certaines priorités. Dans son projet, la Commission souhaite que 80% des fonds Feder accordés aux Etats soient affectés à des domaines spécifiques : 30% pour les PME, 30% pour la R&D et l'innovation et 20% pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce dernier cadre offre une fenêtre de tir pour la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements, figurant parmi les cibles privilégiées. Le fonds social européen (FSE) prend lui aussi le virage des objectifs européens pour 2020 : 20% de l'enveloppe nationale remise à chaque Etat profitera avant tout à "l'inclusion sociale" et la "lutte contre la pauvreté". Plus ciblés, **les fonds européens devraient également servir de levier pour associer plus étroitement les acteurs locaux** (collectivités locales, associations, entreprises...) **au développement territorial**. La Commission propose la création de "groupes d'action locale" en veillant à ce que chaque membre soit correctement représenté et ne détienne pas plus de 49% des "droits de vote".

Sécurité – Secours

La Commission adopte une première mesure pour mettre en place d'ici à 2015 le système d'appel d'urgence qui doit réduire le nombre de tués sur la route

Commission européenne – 8/09/2011

La Commission souhaite que le système eCall destiné à réduire le nombre de tués sur la route équipe tous les nouveaux modèles de voitures et de véhicules légers dès 2015. En cas d'accident grave, ce système compose automatiquement le 112, le numéro d'appel d'urgence unique européen et transmet aux services d'urgence la localisation du véhicule. Une recommandation de la Commission adoptée le 8 septembre incite les États membres à veiller à ce que les opérateurs des réseaux de téléphonie mobile adaptent leur infrastructure afin que les appels eCall soient transmis efficacement aux services d'urgence.

[En savoir plus](#)

Soutien de l'Union européenne à la coopération pour le développement : Perspectives de l'appel à proposition 2011 pour le programme Acteurs Non Etatiques – Autorités Locales

AFCCRE - 21/09/2011

Le budget 2011 du programme Acteurs non étatiques et autorités locales sera inférieur à celui de 2010. Cette diminution s'explique par l'engagement budgétaire sur toute la période 2007-2013, qui peut entraîner des variations de budget d'une année sur l'autre au sein de cette période. Cependant, afin de favoriser le financement du plus grand nombre de projets d'autorités locales dans le cadre du prochain appel, la Commission regroupera les budgets 2011 et 2012 du programme ANE-AL.

Le prochain appel à proposition centralisé du programme ANE-AL sera publié le 1er novembre 2011 et concernera l'objectif 1b (action multi-pays) et l'objectif 2 (éducation au développement).

L'objectif 1b finance des projets menés par des autorités locales et régionales (ALR) ou des associations d'ALR provenant d'au moins deux pays différents. Le budget total pour cet objectif pour les années 2011 et 2012 couplées s'élève à 5,8 millions d'euros, le montant des subventions accordées sera compris entre 500 000 et 1 500 000 euros. Compte tenu de l'importance des subventions et du budget relativement limité de cet objectif, les lignes directrices de l'appel à proposition seront ciblées au maximum afin de limiter le nombre de projets déposés.